

## RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL



### 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **OFFICE DE TOURISME VILLARD DE LANS - Etablissement public local à caractère industriel ou commercial**, domicilié(e) 31 Av. du Général de Gaulle, 38250 Villard-de-Lans, représenté(e) par Fabrice Mielzarek, Directeur de l'Office de Tourisme, désigné ci-après "l'Organisateur".

### 2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 x Paire de ski Rossignol modèle React R6 (170 cm) d'une valeur de 480€

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque Rossignol pour ce lot proposé.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

### 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page Web : <https://www.villarddelans-correnconenvercors.com/jeu-concours-rossignol/>

La participation ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription validé. La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site. Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles. Les participants sont

informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

#### **4. Frais de participation**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

#### **5. Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 16/12/2022 au 24/12/2022. La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

#### **6. Désignation des gagnants**

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

UN TIRAGE AU SORT sera effectué LE 25 DECEMBRE 2022 par l'Organisateur du Jeu pour désigner les GAGNANTS parmi tous les participants du jeu en ligne ayant correctement rempli leurs formulaires de participation.

La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées.

Les gagnants autorisent l'Office de Tourisme de Villard de Lans à les contacter via téléphone ou adresse mail.

#### **7. Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 25/12/2022 sur notre site internet <https://www.villarddelans-correnconenvercors.com/>.

Le gagnant sera également

#### **8. Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://www.villarddelans-correnconenvercors.com/>.

## **9. Communication du règlement**

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **10. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant